

DEMANDE D'AUTORISATION DU TRAVAIL DU SAMEDI

Commissions professionnelles paritaires
de l'artisanat du bâtiment
Case postale 141
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

L'entreprise

Profession

Domicile

Fax Tel..... E-mail

informe la Commission professionnelle paritaire (CPP) qu'elle requiert une autorisation de travail pour le

Samedi	De heures à..... heures
Adresse du chantier	Nombre de travailleurs concernés
Motifs	
.....	
.....	

L'entreprise s'engage à respecter la convention collective et les conditions de travail de la branche.

Lieu et date :

Timbre et signature :

.....

A transmettre par fax : 027 / 327 51 89 ou par e-mail : travaildusamedi@bureaudesmetiers.ch

Formulaire à compléter : www.bureaudesmetiers.ch \ Documents \ Documents utiles \ Travail du samedi



Ne pas oublier

**L'annonce doit parvenir impérativement au secrétariat des CPP
au plus tard le jeudi précédant le samedi concerné, avant 17 h 00.**

Notice d'information

Comme vous l'avez appris par la presse, le Bureau des Métiers, en collaboration avec l'Etat du Valais et les partenaires sociaux, participe à de nouveaux moyens de lutte contre le travail au noir, lequel cause beaucoup de tort à nos professions.

C'est ainsi que des inspecteurs de l'emploi sillonnent le canton et dénoncent tous les cas de travail clandestin (travail du samedi, travail au noir, travail sans autorisation, etc.) constatés dans le bâtiment et sur les chantiers du Valais.

Afin d'éviter tout malentendu, nous vous prions instamment d'annoncer à l'avance les chantiers sur lesquels vous êtes amenés à travailler le samedi. Une autorisation préalable de la CPP est impérative.

Pour faciliter la communication, nous avons préparé une formule de demande d'autorisation qu'il vous suffit de remplir et de nous faxer le jeudi au plus tard jusqu'à 17 h 00.

Cela évitera bien des désagréments pour vous et vos collaborateurs suite à des dénonciations inutiles et vous nous aiderez ainsi à combattre cette véritable plaie qu'est le travail au noir pour nos entreprises.

BUREAU DES METIERS